

INTERVIEW

La Suisse, terre d'asile... fiscal !

Les chiffres le prouvent: les Français (riches) sont de plus en plus nombreux à s'installer dans la Confédération. L'avocat international Edouard Chambost justifie cet exil par « la pression des impôts ». Explication.

Si l'on en croit les récentes statistiques publiées par l'Office des migrations internationales (ER du 7 août), le nombre des Français immatriculés à l'étranger se serait accru de 10.556 en 1990, pour atteindre 935.267. Chiffre auquel il conviendrait encore, pour cerner au plus près la réalité, d'ajouter 410.500 non immatriculés.

Parmi les pays d'accueil les plus prisés par ces « exilés » modernes, la Suisse vient en seconde position, juste derrière l'Allemagne, avec 77.322 personnes. Ce qui ne surprend guère Me Edouard Chambost, avocat d'affaires international, auteur du « Guide mondial des secrets bancaires », du « Guide de la banque suisse et de ses secrets » et du « Guide des paradis fiscaux » (1), qui a lui-même abandonné récemment son cabinet parisien des Champs-Élysées pour s'installer à Lausanne, en association avec un juriste vaudois.

● Chacun connaît les noms des Français célèbres détenteurs d'un permis de séjour dans la Confédération. Seulement, Alain Prost, Yannick Noah, Frédéric Dard, Marie Laforêt ou Alain Delon sont loin, à eux seuls, de représenter 77.322 expatriés. Alors, qui sont les autres ?

- Les catégories sont évidemment variées mais depuis

quelques années on trouve parmi eux quantité de gens beaucoup plus riches et puissants que ces stars et dont les journaux ne parlent jamais. Il s'agit essentiellement d'hommes et de femmes aisés qui considèrent que la pression fiscale a nettement dépassé, à leur niveau de fortune, les limites de l'acceptable en France. Et ce, tous types de revenus confondus. Ces personnes ne réclament pas d'échapper à l'impôt - la Suisse ne constitue d'ailleurs pas un paradis fiscal au sens traditionnel du terme - mais souhaitent simplement que celui-ci soit maintenu à un stade raisonnable, correspondant aux stricts besoins de la collectivité qui les accueille. La Grande-Bretagne avait connu un phénomène de migration similaire, à la fin de l'époque où les Travailleurs étaient au pouvoir...

● Vous semblez donc les considérer comme des sortes de « réfugiés économiques » ? Ou « financiers » ?

- Oui et même, pour quelques-uns, comme des « réfugiés politiques ». Car, depuis 1981, l'usage des contrôles fiscaux a parfois servi au pouvoir en place à régler quelques comptes discrets avec des opposants notoires. Quitte à jouer alors avec les règles les plus élémentaires du droit. Ce qui a d'ailleurs conduit, dans plusieurs cas,

les magistrats des tribunaux administratifs - dont il convient de souligner l'indépendance et la grande honnêteté - à annuler ces mêmes redressements. Cela dit, comme on ne peut quand même pas passer son existence à plaider, beaucoup, parmi les gens concernés, ont préféré s'en aller sous d'autres cieux.

● Sortir tout son patrimoine de France, quand on est riche, c'est vraiment facile ? Il est quand même permis de supposer que le ministère des finances et les douanes savent se montrer vigiliants...

- Sans doute, mais quand les choses sont bien organisées, c'est parfaitement faisable ! La situation la plus fréquente, pour nous professionnels, est celle du chef d'entreprise ou du prestataire de services libéral qui a réussi à céder sa société ou son cabinet et qui, avec les capitaux ainsi réalisés, souhaite se lancer dans une activité nouvelle dans un monde disons... plus harmonieux ! Ensuite, vient celle du « retraité doré », âgé de plus de 62 ans et qui sait, à l'inverse, qu'en contrepartie d'un engagement formel de ne pas se livrer à des affaires lucratives sur le territoire de la Confédération helvétique, il bénéficiera d'un forfait fiscal basé sur ses seules dépenses réelles et négocié à niveau de chaque commune et



Edouard Chambost : « Il serait étonnant que la Suisse brade sa neutralité de façon hasardeuse... » (Photo ER)

canton. Le Jura étant, bien sûr, meilleur marché que Lausanne et, surtout, que Genève.

● Le mouvement d'opinion, de plus en plus important, qui se dessine en faveur d'une adhésion de la Suisse à la Communauté économique européenne ne vous inquiète-t-il pas ? Car le « refuge » qu'elle constitue pourrait vite, dans cette hypothèse, ne plus en être un ?

- En premier lieu, c'est loin d'être fait. Et j'imagine mal comment la population d'une Confédération où il est impossible de lever un impôt nouveau sans référendum - voyez le rejet récent de la TVA - pourrait accepter sans réagir

les diktats prononcés à distance par deux ou trois fonctionnaires bruxellois. Ensuite, au sein de la CEE, il existe déjà des nations qui savent préserver leurs intérêts fiscaux spécifiques. Comme le Luxembourg ou la Grande-Bretagne, à travers ses îles anglo-normandes. La Suisse chacun le sait, a mis 700 ans à construire sa neutralité, sa personnalité et son indépendance. Il serait surprenant qu'elle les brade soudain de façon hasardeuse...

Propos recueillis par Jean-Pierre TENOUX

(1) « Le guide des paradis fiscaux face à 1992 » par Edouard Chambost. Edition Sand, 365 pages, 150 francs.